

3°

Industrie

Commerce

II°

Nouv.-Brunswick

1°

Gouvernement

2°

Institutions

Budget

1909 : — elle accuse une richesse considérable de bois de toute sorte, surtout de construction, de pulpe, de chantiers de navires : — le climat est très favorable à la végétation, au développement rapide des forêts exploitées — hélas ! victimes fréquentes du feu ; — le sirop d'érable et de moindres industries augmentent la richesse.

3o **Richesses minières** : — la Province, grâce au Cap-Breton, abonde en dépôts miniers : or, argent, fer, houille, sulfates, antimoine, cuivre, pétrole, etc. — Les Cies ont exploité, depuis 60 ans, tous les bassins de minerais avec des bénéfices énormes : elles ont ajouté les aciéries aux mines de charbon... Exportation considérable.

4o **Pêcheries** : — sont l'une des meilleures ressources : — tous les genres de poissons, de la sardine à la baleine, bien que *la morue* et le homard constituent l'élément le plus recherché. — Le commerce avec le monde entier est immense et subit des améliorations annuelles. (V. *Ibid.*).

1o **Lieutenants-gouverneurs** : — 1. **Sir Ch. Doyle** : 1er juillet-24 oct. 1867 ; — 2. **Fr.-P. Harding** (1867-68) ; — 3. **Lem. A. Wilmot** (1868-73) ; — 4. **Sam. Leon. Tilley** (1873-78) ; — 5. **Ed. Baron Chandler** (1878-80) ; — 6. **R. Duncan Wilmot** (1885) ; — 7. **S. L. Tilley** (1893) ; — 8. **John Boyd** (1893) ; — 9. **John James Fraser** (1896) ; — 10. **Abner Reid MacClehan** (1902) ; — 11. **Jab. B. Snowball** (1907). (V. F.-J. Audet, op. cit., p. 63).

2o **Conseil exécutif** : — composé de huit membres, séparé du Cons. législ. en 1833, devenu cabinet en 1848. — Procur.-gén., Inspecteur gén., Secrét. provincial, Commissaire des Trav. publ., Comm. de l'Agriculture ; — de plus, le Surintendant de l'Educ., le Trésorier payeur.

3o **Assemblée ou Chambre** : — 46 députés, ayant mêmes attributions légales que ceux de la N.-E. — Le Cons. législ. a été supprimé en 1892.

1o **Cours et tribunaux** : — les dénominations pour les Cours de justice supérieure, — pour les tribunaux de juridiction inférieure — sont identiques à celles et à ceux de la N.-E. : contemporaines dans leurs modifications.

3o **Institutions municipales** : — en 1896, lettres patentes aux Conseils de cantons ; — en 1898, à ceux des comtés. — Mais quelques villes — comme Saint-Jean — ont gardé par tradition bon nombre de priviléges administratifs et judiciaires.

3o **Finances** : — en 1910, le Trésor fédéral avait versé, depuis 1867, la somme de 20 millions 100 mille piastres. — La même année accuse un revenu de 1 million 325 mille et une dépense de 1 million 317 mille dollars.

Remarque. — Pour l'agriculture, le commerce, l'industrie, les ressources forestières, minières, maritimes, le N.-B. égale la N.-E. ; — cette similitude est suffisamment indiquée par le total général approximatif des recettes et dépenses respectives.